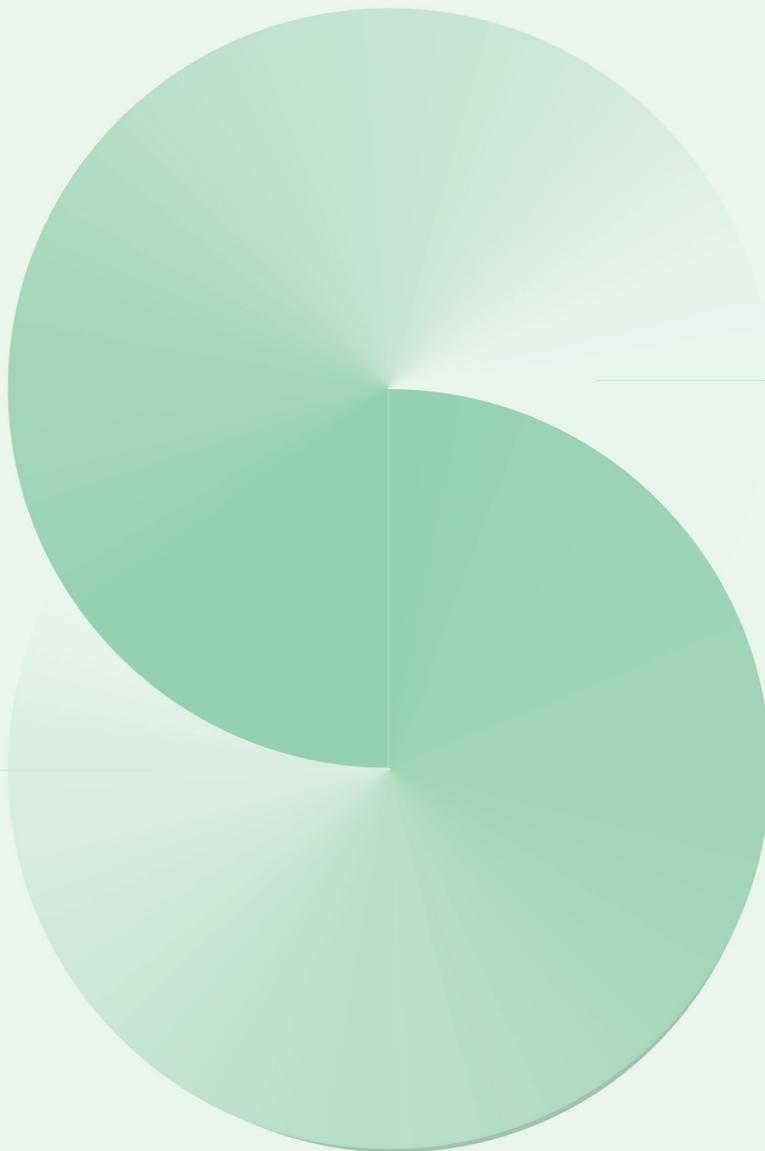


SENACS
SYSTÈME D'ÉCHANGES NATIONAL
DES CENTRES SOCIAUX

ANALYSE
2014
DONNÉES 2012



**LES
CENTRES
SOCIAUX**

Hauts-de-Seine

- ÎLE-DE-FRANCE -

ÉDITO	1
CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL	2
CARTE DES CENTRES SOCIAUX DES HAUTS-DE-SEINE	3
PROJET	4
DYNAMIQUES LOCALES	9
VITALITÉ DÉMOCRATIQUE ET GOUVERNANCE	10
RESSOURCES HUMAINES	12
FINANCES	14
FICHE DÉPARTEMENTALE	15

Levier de la mise en œuvre des politiques publiques, l'animation de la vie sociale entend répondre aux problématiques sociales collectives d'un territoire donné et aux besoins des familles face aux difficultés quotidiennes.

Les centres sociaux des Hauts-de-Seine, équipements de proximité à vocation familiale et pluri-générationnelle, créent les conditions utiles à la prise de responsabilités par les habitants et à leur implication dans la vie de la cité. Ils contribuent à faciliter l'intégration des familles dans la vie collective, à favoriser le développement des liens sociaux, à prévenir les exclusions.

Consciente de leur plus-value sur les territoires et au regard de sa responsabilité en matière d'agrément, la Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine s'attache à accompagner le développement des équipements, notamment sur les territoires prioritaires, et à encourager les pratiques participatives au sein des structures.

Regroupés pour la majorité autour de la Fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine (Fcs 92), les centres sociaux entendent renforcer la capacité des habitants à se mobiliser et à agir pour peser sur les prises de décision concernant leur vie quotidienne et celle de la collectivité.

Dans les Hauts-de-Seine, les partenaires des centres sociaux ont la volonté d'offrir une meilleure lisibilité de leur action et de valoriser l'approche globale qui caractérise leur démarche de projet. La Caf 92 et la FCS 92, réalisent ainsi depuis 2013 une expérimentation visant la création d'un observatoire des centres sociaux (SENACS). Débutée en 2013, cette mobilisation est reconduite cette année et étendue à l'ensemble des centres sociaux volontaires.

Les résultats de l'enquête présentés ci-après offrent une photographie significative de l'action des équipements sur le département. Ils confirment une dynamique participative et partenariale, dans un contexte socio-économique difficile.

Les données d'analyse démontrent une nouvelle fois que les centres sociaux constituent un point d'appui à la coordination locale des politiques institutionnelles et sont un acteur du développement social local essentiel dans la lutte contre la précarité et l'isolement des familles : par la diversité de leurs projets et de leurs actions, par les dynamiques collectives et individuelles qu'ils suscitent, par l'espace de dialogue qu'ils créent entre les dispositifs publics et les populations du territoire qui en bénéficient.

CE QU'EST UN CENTRE SOCIAL

Sur son territoire d'implantation, le centre social c'est :



- Un équipement de **proximité**, qui veille à l'**accueil** des personnes et des familles et à la mixité sociale, avec une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés.
- Un lieu de **rencontres** et d'**échanges entre les générations**, un lieu d'**animation** de la vie sociale locale, qui favorise la démocratie de proximité.
- Un équipement qui favorise l'**initiative des habitants** et leur implication dans des dynamiques de **développement social** et dans des actions collectives.
- Une équipe d'animation composée de **professionnels** et de bénévoles engagés dans les actions et la gouvernance du projet, et dans des partenariats de territoire.
- Un lieu de promotion de valeurs et de principes comme le respect de la **dignité humaine**, la **solidarité**, la neutralité, la mixité et la participation.

DES TEXTES FONDATEURS SUR LES CENTRES SOCIAUX

Pour la FCSF :

La Charte fédérale d'Angers de juin 2000

« Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. » *extrait*

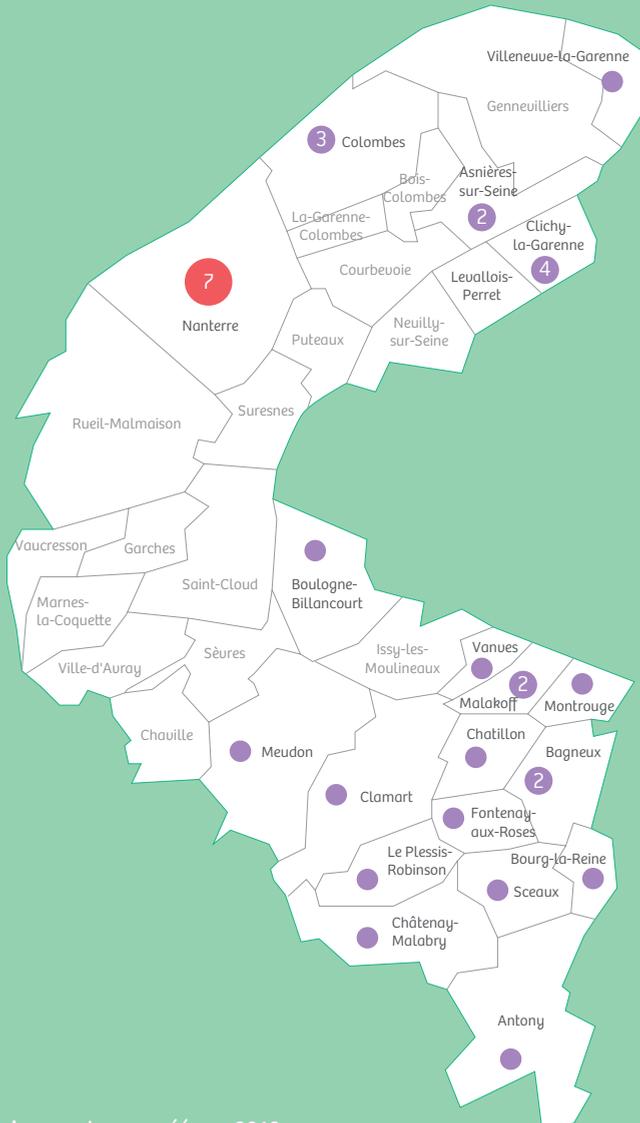
Pour Les Caf :

La circulaire Animation Vie Sociale de juin 2012 (LCAVS)

« [Les centres sociaux] poursuivent trois finalités [...] :
 - l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
 - le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
 - la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités communes à l'ensemble des structures de l'animation de la vie sociale visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux ; elles se réfèrent aux dimensions individuelle, collective et sociale de tout être humain. » *extrait*

RÉPARTITION DES CENTRES SUR LE TERRITOIRE



31 centres sociaux agréés en 2012.

PORTRAIT DES CENTRES SOCIAUX ET TERRITOIRE D'INTERVENTION

Un projet pluriannuel et défini collectivement

La CAF délivre l'agrément d'un centre social sur la base d'un projet social pour **une durée maximale de quatre ans**.

90% des centres sociaux ont un agrément de 3 ans et plus.

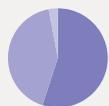
Le projet social s'élabore en lien avec des habitants et des partenaires à l'échelle de son territoire d'intervention. Dans le cadre de son renouvellement d'agrément, le centre social réalise l'année précédant la fin de son agrément, une évaluation du contrat de projet arrivé à expiration, conduit une démarche de diagnostic participatif et partagé, définit et communique sur ses axes stratégiques d'intervention et sur son un plan d'actions. Ces projets pluriannuels déclinent une diversité d'actions qui s'adaptent aux besoins et intérêts des habitants et à la réalité du territoire. Au delà des agréments, les caf soutiennent et accompagnent le fonctionnement des structures.

Des territoires précarisés

73% des centres perçoivent des crédits au titre de la politique de la ville.

60% centres sont situés en territoire prioritaire.

MODES DE GESTION



54,8% associative
41,9% collectivité locale
3,2% co-gestion

La majorité des centres des Hauts-de-Seine est gérée par des associations à l'image de la réalité nationale.

Toutefois, en Île-de-France, les collectivités territoriales sont les gestionnaires majoritaires.



83% des centres ont des adhésions individuelles

17% ont des adhésions familiales



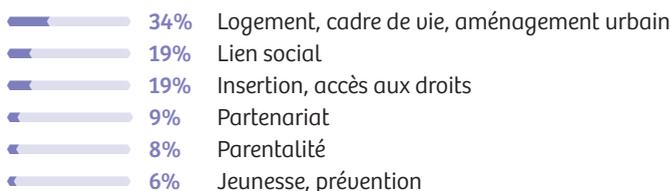
Un réseau fédéré autour de valeurs et de principes d'action

87% des centres sociaux sont adhérents à la **fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine**. Se plaçant ainsi dans le mouvement de l'éducation populaire, ils réfèrent leur action et leur expression publique à des valeurs fondatrices : la dignité humaine, l'égalité, la solidarité et la démocratie.

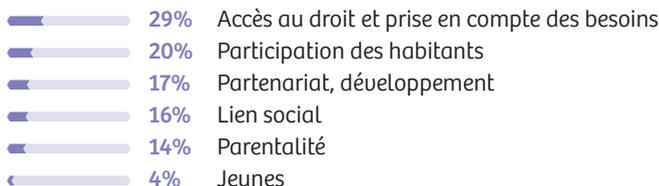
3% d'entre eux ont une **double affiliation** : Confédération des MJC et fédération des centres sociaux.

DES PROJETS SOCIAUX EN LIEN AVEC LES ENJEUX DE TERRITOIRE

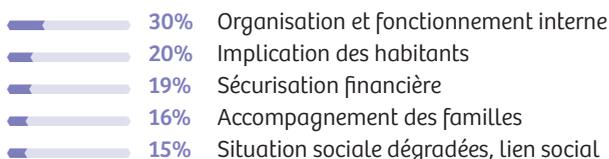
LES PROBLÉMATIQUES REPÉRÉES PAR LES CENTRES SOCIAUX SUR LEUR TERRITOIRE



LES AXES PRIORITAIRES RÉPONDENT AUX PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉES



DES PRÉOCCUPATIONS PRINCIPALES POUR LES CENTRES SOCIAUX



Les centres sociaux s'inscrivent dans une recherche permanente de cohérence entre les problématiques du territoire, leur projet et les actions menées. Une majorité d'entre eux a souligné l'importance sur leur territoire des questions de l'aménagement du quartier (10% de plus qu'au niveau idf), du lien social, familial et parental, et des conditions sociales dégradées. Leurs projets répondent à ces préoccupations en veillant à la mobilisation des habitants et en tenant compte des moyens logistiques et financiers disponibles (ressources propres et allouées).

LES ACTIONS

Une présence forte auprès des familles

Chaque centre social compte en moyenne **800 usagers adhérents**.

50 000 personnes ont participé régulièrement aux actions proposées par les centres sociaux et leurs partenaires associatifs hébergés, **soit 1 850 participants** en moyenne par centre.

35 710 personnes ont participé ponctuellement aux manifestations, actions hors les murs proposées par les centres.

7 associations sont accueillies par les centres sociaux en moyenne, tant pour conduire avec elles des actions partenariales (35%) que pour leur apporter un soutien (65%).

Petite enfance, enfance, jeunesse

76% des centres sociaux ont une action en direction de la petite enfance.

Lieux d'accueil parents-enfants, activités d'éveil, activités sportives et culturelles, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement.

92% des centres sociaux proposent des actions en direction des 6/11 ans

Principalement d'accompagnement à la scolarité, d'accueil de loisirs, des séjours de vacances, des ludothèques.

75% des centres sociaux ont des actions en direction des pré-ados et ados, de 11 à 17 ans.

Activités culturelles et sportives, accompagnement des projets, animations de rue, accompagnement d'événements sur le territoire.

Famille et parentalité

96% des centres sociaux placent la FAMILLE au cœur de leurs priorités et ont ainsi un projet familles caractérisé.

La CAF délivre à ce titre un agrément spécifique « Animation collective familles » destiné à soutenir, sur la base d'un projet coordonné par un référent famille, des actions collectives telles que :

- les sorties familiales et l'accès aux vacances
- les manifestations festives et les loisirs collectifs en famille
- les accueils et ateliers parents-enfants
- l'accompagnement à la scolarité

65% des centres

perçoivent des financements au titre des dispositifs de la parentalité : Relais d'accueil enfants parents, lieux d'accueil enfants-parents, Accompagnement à la scolarité, médiation familiale...

UN ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN POUR L'AUTONOMIE

Soutenir les projets à l'initiative des habitants

76% des centres sociaux ont accompagné des habitants dans la conduite de projets qui étaient à leur initiative et qui répondaient à leur envie. Ces projets portaient sur les animations de quartier, l'offre d'activités, l'accès aux droits et à l'emploi, le cadre de vie.

64 actions à l'initiative des habitants ont été accompagnées et soutenues par les centres sociaux.

Insertion sociale et professionnelle

96% des centres portent des actions d'apprentissage du français avec une prépondérance de leur intervention via les ateliers sociolinguistiques, les actions d'alphabétisation et les actions pour lutter contre l'illettrisme.

2094 personnes ont bénéficié d'une action d'apprentissage du français.

1 équipement sur 2 propose au moins deux actions d'insertion professionnelle : accompagnement des bénéficiaires de minima sociaux, soutien individualisé, rédaction de CV, cours d'informatique. Les centres sociaux s'appuient sur un partenariat avec les missions locales et les PAIO (permanences d'accueil, d'information et d'orientation) pour les actions d'insertion en direction de la jeunesse.

Faciliter l'accès aux vacances

61% des centres sociaux portent une action autour de l'accompagnement des personnes qui souhaitent partir en vacances, sur des séjours de 4 jours au moins en dehors des sorties familiales organisées.



Jeunes adultes : Accompagner des projets à leur initiative

1 centre social sur 2 accompagne des projets ou des actions à l'initiative des jeunes.

31 actions et projets ont ainsi été élaborés par les jeunes et soutenus par les centres sociaux.

QUESTIONS SOCIALES

LES CENTRES SOCIAUX SONT EN PRISE DIRECTE AVEC LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS. ACTEURS DE TERRAIN, ILS S'ADAPTENT À LEURS CONTEXTES D'INTERVENTION ET PROPOSENT DES ACTIONS CONCRÈTES AFIN DE FAIRE ÉMERGER DES DYNAMIQUES PARTICIPATIVES, COLLECTIVES OU INDIVIDUELLES. ILS AGISSENT DE FAÇON CONCERTÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ATTENTES DES POPULATIONS.



92% des centres sociaux ont une action autour de l'**ISOLEMENT**, de l'**EXCLUSION** et de la **PAUPÉRISATION**.

Points et relais d'accès aux droits, permanences sociales et juridiques, ateliers sociolinguistiques, projets d'autofinancement, accès à la culture.



80% des centres sociaux ont une action autour de l'**EMPLOI** et de l'**INSERTION**.

Ateliers recherche d'emploi, écrivains publics, orientation et soutien aux démarches, création de coopératives citoyennes, actions partenariales avec les acteurs du domaine de l'emploi.



57% des centres sociaux ont une action autour du **LOGEMENT** et de l'**HABITAT**.

Projets avec les habitants dans le cadre de la rénovation urbaine des territoires, accompagnement juridique et social.



70% des centres sociaux ont une action autour du de la **SANTÉ** et du **BIEN-ÊTRE**.

Informations et ateliers collectifs à visée préventive, partenariat avec les ateliers santé ville.



50% des centres sociaux ont une action autour du **HANDICAP**.

Accueil et actions spécifiques en direction des personnes en situation de handicap, actions partenariales, sensibilisation.



50% des centres sociaux ont une action autour du **VIEILLISSEMENT**.

Ateliers intergénérationnels, sorties culturelles, accès aux droits, ateliers informatiques.



82% des centres sociaux ont une action autour de la **lutte contre les DISCRIMINATIONS**.

Animation d'ateliers, accompagnement individuel et collectif, actions partenariales.



41% des centres sociaux ont une action autour des transports et de la **MOBILITÉ**.

Accompagnement à la mobilité des personnes isolées, sensibilisation aux transports de proximité et au développement durable, partenariat avec les acteurs du domaine du transport.



30% centres sociaux ont une action autour de l'**INTÉGRATION DES NOUVEAUX HABITANTS**.

Accueil, orientation, moments festifs, actions partenariales.

UNE DIVERSITÉ DE PARTENARIATS AUTOUR D'UN MÊME PROJET

Conventionnement pluri partenarial autour du projet social



Des constats partagés entre les financeurs des centres sociaux et les centres sociaux se trouvent à l'origine d'une expérimentation relative à de nouvelles modalités de coopération entre acteurs publics et centres sociaux des Hauts-de-Seine. La démarche démarrée en 2012, vise à faire reconnaître la plus-value des centres sociaux en termes d'approche globale de leur territoire d'intervention

et de mode d'action spécifique. Cette expérimentation vise à co-construire le projet d'intervention du centre social, à l'articuler avec les politiques publiques de cohésion et d'action sociale, à mesurer sa faisabilité au regard de la contribution des financeurs. Elle donne lieu à des conventions pluri-partenariales et pluriannuelles autour du projet centre social visant à en sécuriser la mise en œuvre. Une convention cadre départementale a été ainsi conclue le 18 juillet 2013 entre l'Etat, la Fédération des centres sociaux et la CAF 92 pour conduire cette expérimentation.

Des espaces d'expression entre élus et habitants



LIEUX DE PROXIMITÉ PAR EXCELLENCE LES CENTRES SOCIAUX FACILITENT LES ÉCHANGES ENTRE LES HABITANTS ET LES ÉLUS LOCAUX, NOTAMMENT SUR DES ENJEUX DE TERRITOIRE.

2,3 rencontres élus/habitants ont été organisées en moyenne dans chaque centre social, autour des questions d'animation et cadre de vie du quartier, de rénovation urbaine, de vivre ensemble et dans le cadre du processus de renouvellement du projet social

Un partenariat avec les acteurs sociaux locaux

81% des centres sociaux agissent sur des territoires disposant d'autres équipements d'animation, partenaires sur les questions d'accompagnement scolaire, d'animation et de loisirs.

81% des centres sont en lien avec des associations d'habitants, dont les associations de parents d'élèves, les associations de locataires, les associations de quartier ou celles de défense des consommateurs.

UNE FORTE IMPLICATION BÉNÉVOLE DANS LES PROJETS DES CENTRES

Des bénévoles

moteurs et acteurs des projets



1 360 bénévoles
sont impliqués
dans la vie des centres,

soit une moyenne de
53 bénévoles par centre,

correspondant à
1,67 équivalent temps plein (ETP)
par centre.

Les centres sociaux proposent différentes formes et parcours d'engagement permettant aux bénévoles de participer à la vie du centre depuis l'encadrement d'activités au pilotage du projet social.

Une volonté de qualification

118 bénévoles (soit 9% des bénévoles) qui s'engagent dans l'action des centres se sont formés en 2012

Ces formations ont porté pour l'essentiel sur:

La place et le rôle des administrateurs	30%
L'implication des habitants	30%
La gestion financière	23%
La méthodologie de projets	17%



Un engagement fort du réseau des centres sociaux

pour la formation des bénévoles.

Les centres sociaux fédérés au sein de leur fédération cotisent à un fonds collectif interne qui permet de financer des actions individuelles ou collectives pour les bénévoles engagés au sein des centres. Ce fonds de formation permet de compléter les aides apportées par l'Etat ou de répondre à des besoins de formation qui n'entrent pas dans les critères retenus par les financeurs.

DES ENGAGEMENTS PLURIELS

Des instances participatives

89% des centres sociaux disposent d'une instance de pilotage qui associe les habitants à la gouvernance du projet social (conseil d'administration, conseil de maison, commissions, ou comité d'usagers).



20 habitants en moyenne par centre sont impliqués dans le pilotage du projet,

ce qui équivaut à **0,67 ETP** par centre (soit 35% de plus qu'en 2011)

Ces instances se sont renouvelées à hauteur d'un tiers et organisent **11 réunions** par centre dans l'année

La conduite du projet

25 bénévoles en moyenne participent à l'encadrement d'activités, ce qui représente 1 ETP par centre (soit 26% de plus qu'en 2011).

1/4 d'entre eux s'engageait dans ces actions pour la première fois.

Ces nouveaux bénévoles se sont impliqués principalement dans :

- l'animation des ateliers du centre (cuisine, sport, bien-être, ...) 28%
- l'accompagnement à la scolarité/CLAS 26%
- les fêtes et animations de quartier 20%
- l'accès aux droits 15%
- les actions liées à l'apprentissage du français 11%

UNE PLURALITÉ DE PROFESSIONNELS AU SERVICE D'UN PROJET

771 personnes
travaillent dans
les centres sociaux

soit **25 salariés**
par centre en moyenne

soit **10 ETP**
par centre

Le recours à des temps partiels reste une caractéristique des centres sociaux :
59% des contrats de travail sont inférieurs à 50% d'un temps plein.

En moyenne chaque centre social s'appuie sur :

2,54 ETP
PILOTAGE DU PROJET

1,32 ETP direction
1,05 ETP accueil
0,17 ETP comptabilité

6,25 ETP
ACTIVITÉS

5,75 ETP animation
0,50 ETP petite enfance

1,20 ETP
LOGISTIQUE

0,42 ETP secrétariat
0,78 ETP maintenance
entretien

Inscription par l'emploi



48% des centres sociaux salarient et forment des personnes en emploi aidé et contribuent ainsi à leur qualification et à leur insertion (soit 3, 62 emplois aidés par centre en moyenne).

15% des centres sociaux ont vu leur nombre d'emplois aidés diminuer entre 2011 et 2012.

DES FORMATIONS ADAPTÉES AUX ENJEUX LOCAUX

Des personnels qualifiés

78% des directeurs ont une formation de niveau I ou II (ils sont 63% au niveau régional).

46% des référents famille ont un niveau I ou II ; 25 % un niveau III ;

20% des animateurs et travailleurs sociaux ont une formation de niveau I ou II

38% des animateurs ont une formation de niveau III ou IV

Une volonté de formation continue des professionnels

119 actions de formation à destination des professionnels ont été réalisées soit **4,5 actions** par centre en moyenne.



Parmi les 20 % de salariés formés en 2012,

41% des formations suivies ont été diplômantes (54 % Niveau IV ; 23 % niveau III ; 23 % niveau II).

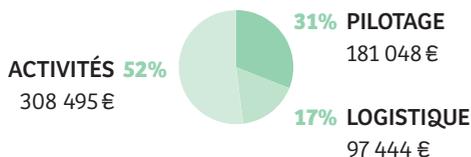
84% des formations diplômantes étaient relatives à un diplôme de l'animation (DSJEPS, DEJEPS ; BPJEPS).

Malgré ces efforts, 42% des animateurs sont de niveau 5 ou sans diplôme.

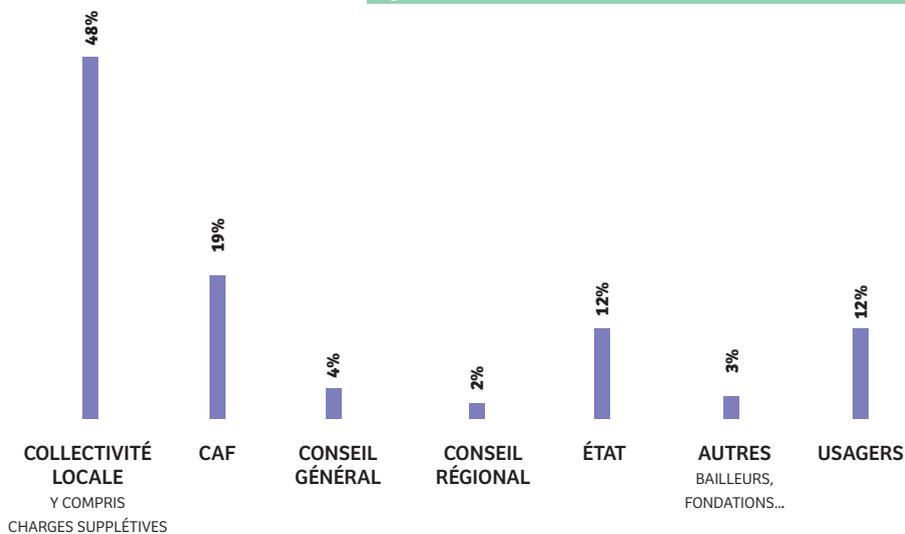
BUDGET

Répartition des charges d'un centre social

Dans le 92, le budget d'un centre social varie de **290 380 €** à **1 311 773 €**.



Synthèse des financements par financeur



La part de financement des collectivités locales est significative (48%), bien qu'en dessous de la moyenne régionale (59%).

La participation des usagers est près de 2 fois plus élevée dans les Hauts-de-Seine que sur la région Île-de-France.

Seulement 20% des centres disposent d'un fonds de roulement de plus de trois mois. (30% en 2011).

HAUTS-DE-SEINE

31 CENTRES

AGRÉÉS PAR LA CAF

27 ADHÉRENTS

À LA FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX

29 CENTRES

SOLLICITÉS DANS L'ENQUÊTE

1360 BÉNÉVOLES D'ACTIVITÉS
ET DE PILOTAGE DU PROJET

771 SALARIÉS > 304 ETP
- SOIT 24,87 SALARIÉS ET 9,81 ETP PAR CENTRE

202 ASSOCIATIONS ACCUEILLIES
- SOIT 7 PAR CENTRE

15,8 M€ DE BUDGET CUMULÉ
509 510 € EN MOYENNE PAR CENTRE

2,3 DÉBATS ORGANISÉS PAR CENTRE
ENTRE LES HABITANTS
ET LES ÉLUS DES TERRITOIRES

MODE DE GESTION

54,8% ASSOCIATIF
41,9% COLLECTIVITÉ LOCALE
3,2% CO-GESTION

THÉMATIQUES D'ACTIONS-PHARES

- LE VIVRE ENSEMBLE ET LE LIEN SOCIAL
- LE CADRE DE VIE ET LA RÉNOVATION URBAINE
- L'INSERTION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

PROJET SENACS

Le Système National d'Échange des Centres Sociaux (SENACS) - Observatoire des Centres Sociaux concerne 13 territoires pilotes¹.

Cette enquête basée sur un questionnaire commun prend appui sur l'expérience menée en Rhône-Alpes depuis 2004.

Par la production d'analyses chiffrées et qualitatives, elle vise à accroître la connaissance sur les centres sociaux, ce qu'ils sont et ce qu'ils font.

Une mission de maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Caf du Rhône pour accompagner cette démarche en lien avec la Cnaf et la FCSF, et pour l'animer dans les territoires pilotes. Localement, des comités de pilotage réunissant a minima Caf et représentation fédérale locale des centres sociaux ont été constitués pour co-produire les analyses.

En Île-de-France

En Île-de-France, 310 des 317 centres sociaux ont répondu à l'enquête. À l'occasion de rencontres régulières, les Caf et les fédérations des centres sociaux ont analysé les résultats et produit ce livret. Puisse ce document accroître votre connaissance d'acteurs de proximité en phase avec des préoccupations d'habitants du territoire régional.

Dans les Hauts-de-Seine,

29 des 31 centres sociaux ont répondu à l'enquête. À l'occasion de rencontres régulières, les Caf et la fédération des centres sociaux ont analysé les résultats et produit ce livret. Puisse ce document accroître votre connaissance d'acteurs de proximité en phase avec des préoccupations d'habitants du territoire départemental.

Coordonnées

Fédération des centres sociaux des Hauts-de-Seine

16, Rue Salvador Allende
92000 Nanterre
Tél: 01 47 21 67 92
www.fede92.ouvaton.org

Caf des Hauts de Seine

70 à 88 rue Paul Lescop
92023 Nanterre cedex
0810 25 92 10
www.caf.fr

Retrouvez les coordonnées des centres sociaux, des Caf et des fédérations des centres sociaux + les expériences des centres sociaux + une partie Intranet pour les centres sociaux sur www.senacs.fr

¹ Allier, Bouches-du-Rhône, Bretagne, Gironde, Île-de-France, Limousin, Moselle, Meurthe-et-Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes.

Retrouvez également les plaquettes locales des 13 sites pilotes
ainsi que les 8 plaquettes départementales d'Île-de-France
sur : www.senacs.fr



Création et mise en page : Urbanitude

Photos : Fédération des Centres sociaux des Hauts-de-Seine

Achevé d'imprimer en Octobre 2014

PROJET

SENACS

www.senacs.fr

